

Le procès de la dictature de Pinochet pour la disparition de quatre Franco-Chiliens

Cours d'assises de Paris
8 – 17 décembre 2010

ALPHONSE CHANTREAU,
JEAN-YVES CLAUDET FERNANDEZ,
GEORGES KLEIN
et ETIENNE PESLE

« *Des traces dans la Presse* »



TRACES

RESEAU CLINIQUE INTERNATIONAL

Intervention et recherche sur les traumatismes psychiques liés à la violence politique

Association Loi 1901

Trace

*« Ce à quoi on reconnaît que
quelque chose a existé, ce qui subsiste d'une
chose passée »*

La dictature de Pinochet devant les juges

Procès de 14 hauts responsables de la dictature chilienne devant la Cour d'assises de Paris concernant la disparition de quatre Franco-Chiliens : George Klein, Etienne Pesle, Alphonse Chanfreau, Jean-Yves Claudet

Un procès historique

La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), la Corporation pour la défense et la promotion des droits du peuple (CODEPU), et la Ligue française des droits de l'homme et du citoyen (LDH), ainsi que France Amérique Latine et l'Association des ex-prisonniers politiques chiliens en France se sont constituées parties civiles au côté des familles des victimes pour enfin obtenir la vérité et la justice qu'elles n'ont pas obtenues au Chili.

Un procès historique s'est tenu devant la Cour d'assises de Paris : celui de 14 auteurs des crimes de torture et disparitions forcées de ressortissants français ou franco-chiliens, perpétrés durant les premières années de la dictature militaire au Chili (1973-1990). Outre les familles des victimes, les audiences ont permis de faire entendre plusieurs témoins historiques de cette période.

Ce procès, en dépit de la mort d'Augusto Pinochet, était celui, posthume, du dictateur et l'unique procès de l'ensemble du système de répression de cette période.

TRACES - réseau clinique international, est une association de psychanalystes spécialisés dans le soin et le soutien de victimes de la torture et de la violence politique. Selon notre expérience, si le témoignage tant désiré constitue un acte qui s'inscrit dans l'histoire à la fois collective et personnelle, il peut faire resurgir des souvenirs douloureux.

C'est dans ce cadre que, liées par un étroit partenariat et engagées dans la lutte pour le respect des droits de l'Homme, la FIDH et l'association TRACES ont apporté un soutien spécifique aux familles des victimes et aux témoins. Sachant combien ce procès serait un moment important et difficile, des membres de TRACES ont été auprès d'eux pendant toute la durée du procès, pour être à leur écoute et leur apporter une aide qui s'est avérée être précieuse et utile.

Claude Sounack
Président

Notre participation

Liées par un étroit partenariat et engagées dans la lutte pour le respect des droits de l'Homme, la FIDH et l'association TRACES ont convenu d'apporter un soutien spécifique aux familles des victimes et aux témoins pendant la durée du procès de hauts responsables de la dictature de Pinochet qui s'est déroulé du 8 au 17 décembre 2010.

Selon notre expérience, un procès peut être désiré et attendu depuis des années tout en faisant apparaître certains problèmes pour les victimes. Des souvenirs douloureux qui resurgissent, de nouveaux faits apportés par les différents témoins qui font surface, la peur de ne pas pouvoir enfin tout dire lors du témoignage, ne sont que quelques-unes des difficultés rencontrées par les victimes et témoins de violence politique lors du procès et après. Les psychanalystes de TRACES ont mis en place un travail auprès des victimes en trois temps – avant, pendant et après le procès – tout en se rendant compte qu'il fallait improviser un soutien en fonction du déroulement et des besoins spécifiques de chacun.

Une première réunion la veille du procès avec tous les acteurs – avocats, représentants associatifs, victimes et témoins – a permis une première prise de contact. Nous avons pu présenter notre association et la manière dont nous nous proposons de venir en aide aux témoins. Nous avons mis l'accent sur le fait qu'il était normal d'éprouver des émotions fortes ou des moments douloureux lors du procès, qu'il n'y avait rien de pathologique à cela et que notre démarche n'était pas de faire une psychothérapie mais d'offrir un soutien. D'emblée nous avons souhaité être présents pendant tout le déroulement des audiences afin de pouvoir proposer une écoute à tout moment.

Ainsi pendant les pauses, nous avons discuté d'une manière informelle avec les uns et les autres et noué des relations de confiance. Il semblait que les victimes et les témoins ont bien senti notre implication et notre disponibilité sans être dans une obligation de « parler ». Nous avons pu de ce fait apporter un soutien ponctuel à ceux qui nous ont sollicités. Après le procès et le verdict très positif, entre les émotions fortes et le désir de faire la fête, il n'a pas été possible de réunir l'ensemble des personnes présentes lors de la première rencontre pour « clore » les événements, comme nous l'aurions souhaité. Nous nous sommes dit que l'après procès, une fois l'exaltation tombée et chacun rentré chez soi, pourrait être difficile. C'est ainsi que trois mois plus tard, nous avons reçu une demande d'aide psychologique de la part d'une des parties civiles, rencontrée pendant le procès.

En conclusion, selon les témoignages des participants, le soutien dispensé pendant le procès par l'équipe de TRACES, a apporté une aide certaine dans la mesure où nous avons pu faire preuve de flexibilité dans notre approche vis à vis d'eux.

Diana Kolnikoff

Responsable du projet



Les **victimes** franco-chiliennes au cœur de ce procès



Etienne Pesle

En charge de la réforme agraire à l'Institut du développement de l'agriculture et de la pêche (INDAP) à Temuco

Né en France le 9 janvier 1927, Etienne Pesle, alors prêtre, partit au Chili en 1953 pour se consacrer aux plus démunis. En 1966, il quitta la prêtrise et épousa Aydée Mendez Caceres avec laquelle il eut deux enfants, Robert et Anne-Marie.

Etienne Pesle était en charge de la réforme agraire à l'INDAP dont le but était, suivant la politique définie par le Président Allende, de redistribuer des terres au profit des paysans pauvres et dans la région de Temuco, plus particulièrement aux paysans Mapuche.

Le 12 septembre 1973, Etienne Pesle a été détenu une première fois pendant 24 heures. Le 19 septembre 1973, il a été à nouveau arrêté sur son lieu de travail par des militaires portant l'uniforme de la FACH (Force aérienne chilienne), parmi lesquels Emilio SANDOVAL POO, officier de réserve de la FACH. Le groupe était commandé par Miguel MANRIQUEZ, pilote civil et propriétaire terrien, à l'encontre duquel Etienne Pesle avait conduit des opérations d'expropriation au profit des indiens Mapuche.

A partir de ce jour, il a disparu. Des indices concordants permettraient de soutenir qu'il a été conduit à Maquehue, base de l'armée de l'air au sud de Temuco, où la torture était systématique, appliquée aussi par des civils. Certaines témoignages ont rapporté qu'il aurait été tué et que son corps aurait été jeté à la mer depuis l'avion privé de Miguel MANRIQUEZ.



Jean-Yves Claudet

Membre du MIR, en charge des relations internationales

Jean-Yves Claudet est né le 30 janvier 1939 à Maipu. Il épousa Arhel Danus en février 1962, avec laquelle il eut deux fils, Etienne et Roger.

Ingénieur de profession, Jean-Yves Claudet était adhérent du *Movimiento Izquierda Revolucionaria* (Mouvement de la Gauche Révolutionnaire - MIR). Arrêté à deux reprises en 1973, il a été détenu pendant un an. Libéré, il a immédiatement été transféré à l'Ambassade française et embarqué sur un vol à destination de France.

De France, Jean-Yves Claudet a contribué à l'installation d'une cellule du MIR en Argentine. Il s'est rendu à Buenos Aires le 30 octobre 1975, en possession de microfilms. Il a été interpellé à l'Hotel Liberty le 1^{er} novembre 1975 par les agents de la police secrète argentine (SIE), dans le cadre du Plan Condor. Un représentant de la Direction nationale du renseignement au Chili (DINA) à Buenos Aires a par la suite prévenu dans un memorandum adressé à sa hiérarchie, que Jean-Yves Claudet « Ya no existe » - n'existe plus.

« DES TRACES DANS LA PRESSE »

Ce dossier reprend différentes sources d'information, françaises et étrangères, qui ont couvert les dix jours du procès. A travers ce recueil, nous avons souhaité rendre hommage aux familles des disparus qui se sont battus pendant des années pour que ce procès puisse avoir lieu. Vous trouverez des articles de :

Dossier de presse FIDH-LDH-CODEPU

Liberation.fr

L'express.fr

Le Monde.fr

Pagine12

BBC

La jornada

Nouvel OBS.com

La provence.com

Rue89

Nous avons intégré un CD avec des reportages vidéo sur les familles et les avocats réalisés par :

Courrier International

AFP

BFM TV

You Tube - León Gieco « La memoria »

Les **accusés**





Alfonso Chanfreau

Membre du MIR, responsable de la ville de Santiago

Alfonso Chanfreau est né le 22 décembre 1950 à Santiago. Il épousa Erika Hennings avec laquelle il eut une fille, Natalia.

Membre du *Movimiento Izquierda Revolucionaria* (Mouvement de la Gauche Révolutionnaire - MIR), il en est devenu, à la suite du coup d'Etat du 11 septembre 1973, le responsable pour la ville de Santiago.

Le 30 juillet 1974, Alfonso Chanfreau a été arrêté à son domicile, par la DINA. Gerardo GODOY GARCIA et Osvaldo ROMO MENA ont participé à cette opération. Son épouse a été arrêtée le lendemain matin « pour que son mari parle ».

Pendant 15 jours de détention au centre de torture Londres 38, au cœur de Santiago, les époux ont été sauvagement torturés notamment par Osvaldo ROMO, Miguel KRASNOFF MARTCHENKO et Marcelo MOREN BRITO.

Erika a ensuite été transférée dans d'autres centres de détention, puis expulsée vers la France, avec leur fille Natalia. Alfonso Chanfreau a été transféré le 13 août 1974 à la « Villa Grimaldi » où on lui a écrasé les jambes avec un véhicule avant de le reconduire au centre Londres 38.

Disparu depuis, certains témoins ont indiqué qu'il aurait été conduit à la « Colonia Dignidad », lieu de séquestration et de torture pour les prisonniers et lieu de formation pour les agents de la DINA, créé par Paul SCHAEFFER, ancien criminel nazi.



Georges Klein

Conseiller du Président Allende

Né en France le 29 décembre 1945, Georges Klein émigra au Chili en 1953. En 1971, il épousa Alice Vera Fausto ; ils ont eu une fille, Vanessa.

Psychiatre de profession, il militait au parti socialiste, puis au parti communiste (1967). Il a ensuite été nommé conseiller du Président Allende.

Georges Klein se trouvait aux côtés du président Salvador Allende lors du bombardement du Palais de la Moneda. Comme les autres défenseurs du Palais, il a été fait prisonnier ce même jour et transféré en car, avec une quarantaine de personnes, au régiment Tacna (régiment d'artillerie de l'armée de terre). Le régiment était commandé par le lieutenant colonel Luis RAMIREZ PINEDA qui, avec le Général Javier PALACIOS, dépendait du général Herman Brady ROCHE, commandant en chef de la garnison de Santiago.

Sur place, les 40 prisonniers ont été conduits dans les écuries et sommés de s'allonger sur le ventre, les jambes écartées et les mains derrière la nuque jusqu'au lendemain. Selon de nombreux témoignages, les prisonniers avaient subis de mauvais traitements lors du transfert, ainsi qu'au régiment de Tacna : coups violents, obligation de rester immobile dans le froid, privation d'eau et de nourriture, menaces de morts...

Le 13 septembre, Georges Klein, a été conduit avec 20 autres personnes dans un camion benne hors du Régiment Tacna. Il a depuis disparu. Certains témoignages recueillis pendant l'enquête ont relaté qu'il aurait été conduit sur les terrains de Peldehue, où il aurait été abattu par des tirs de mitrailleuses sur ordre du major Rafael AHUMADA VALDERRAMA.



Chili : fin de l'oubli pour des disparus

Récit

Le procès aux assises, par défaut, de 14 tortionnaires de la junte débute aujourd'hui à Paris. Ils avaient pris part à l'élimination de quatre opposants français à Pinochet, entre 1973 et 1975.

Par **GÉRARD THOMAS, CLAIRE MARTIN** De notre correspondante au Chili



La dernière photographie de Georges Klein a été prise le mardi 11 septembre 1973 en tout début d'après-midi. Tenu en respect par de jeunes militaires en armes à la sortie du palais présidentiel de la Moneda, en plein cœur de Santiago du Chili, ce Franco-Chilien fait partie d'un groupe de civils qui vient d'évacuer le bâtiment après son bombardement par les avions Hawker de l'armée de l'air.

Aux premières heures du coup d'Etat fomenté par le général Augusto Pinochet, le président socialiste, Salvador Allende, a adressé à ses concitoyens un ultime message : *«Je paierai de ma vie la loyauté envers le peuple...»*, déclare-t-il sur les ondes de Radio Magallanes, la seule à ne pas encore avoir été prise d'assaut par les putschistes. Après avoir organisé toute la matinée la résistance au *«golpe de estado»* (coup d'Etat) à la tête d'une poignée de fidèles - dont Klein -, Allende leur demande de se rendre. Il se suicide ensuite dans les salons en flammes du deuxième étage de la Moneda avec la kalachnikov que lui a offerte le dirigeant cubain Fidel Castro.

Georges - Jorge - Klein, un médecin psychiatre de 28 ans né à Romans-sur-Isère (Drôme) d'un couple de juifs autrichien et roumain qui ont fui le nazisme et se sont installés d'abord en France, ensuite au Chili, était conseiller politique du Président. Emmené par les militaires au régiment Tacna, à une trentaine de kilomètres de la capitale chilienne, il y est torturé et exécuté.

Officiers. Trente-sept ans après son assassinat, le procès de ses tortionnaires s'ouvre aujourd'hui et durera jusqu'au 17 décembre devant la troisième cour d'assises de Paris. Treize anciens dignitaires chiliens et un Argentin soupçonnés d'avoir pris part à sa disparition, mais aussi à celles de trois autres Franco-Chiliens - l'ancien prêtre Etienne Pesle (le 19 septembre 1973) et deux membres du Mouvement de la gauche

- **Juan Manuel CONTRERAS SEPÚLVEDA**,
ancien Chef de la DINA et ancien Général
de l'Armée de Terre chilienne
- **Hermán Julio BRADY ROCHE**
ancien Commandant en Chef de la garnison
de Santiago
- **Pedro Octavio ESPINOZA BRAVO**
ancien Colonel de l'Armée de Terre, Directeur
des opérations et Chef de la Brigade
d'Intervention Métropolitaine (BIM) de la DINA
- **José Osvaldo RIVEIRO**
ancien Lieutenant-Colonel de l'Armée de Terre
- **Marcelo Luís MOREN BRITO**
ancien Commandant de l'Armée de Terre
affecté à la DINA
- **Miguel KRASNOFF MARTCHENKO**
ancien Capitaine de l'Armée de Terre
affecté à la DINA
- **Rafael Francisco AHUMADA VALDERRAMA**
ancien Officier au Régiment de TACNA
- **Gerardo Ernesto GODOY GARCÍA**
ancien Sous-Lieutenant de l'Armée de Terre,
affecté à la DINA
- **Basclay Humberto ZAPATA REYES**
ancien Sous-Officier de l'Armée de Terre
affecté à la DINA
- **Enrique Lautaro ARRANCIABIA CLAVEL**
ancien Représentant de la DINA en Argentine
- **Raúl Eduardo ITURRIAGA NEUMANN**
ancien Responsable du Département extérieur
de la DINA
- **Luis Joachim RAMÍREZ PINEDA**
ancien Commandant du camp de TACNA,
- **José Octavio ZARA HOLGER**
ancien Officier de l'Armée de Terre
en poste à la DINA
- **Emilio SANDOVAL POO**
ancien militaire de réserve de la Force aérienne,
actuellement chef d'entreprise à Temuco

Ces accusés, résidant au Chili, ne devraient pas être présents, mais ils pourraient être représentés par un avocat, en vertu de la procédure dite de défaut criminel.

Augusto PINOCHET était également poursuivi pour sa responsabilité pénale personnelle et directe dans la disparition et la torture des quatre victimes, en tant que Commandant en Chef de l'Armée de Terre du Chili et Chef de la junte militaire : un mandat d'arrêt international avait également été délivré contre lui. Les poursuites ont pris fin avec son décès, survenu le 10 décembre 2006, soit quelques semaines seulement avant que soit rendue l'ordonnance de mise en accusation de la Juge d'instruction Sophie Clément.

Quatre autres suspects poursuivis dans cette affaire sont également décédés avant l'ouverture de ce procès : Javier Secundo Emilio PALACIOS RUHMANN (ancien Général de l'Armée de Terre du Chili, chargé de mener l'attaque du Palais présidentiel de la Moneda), Osvaldo ROMO MENA (ancien Commandant de l'Armée de Terre affecté à la DINA), Andres Rigoberto PACHECO CARDENAS (ancien Colonel de l'Armée de l'Air et Commandant de la Base de MAQUEHUE) et Paul SCHAEFFER SCHNEIDER (ancien Chef de la « Colonia Dignidad » et ancien nazi).

Chili: le procès des années Pinochet s'ouvre à Paris

Par Philippe Broussard, publié le 08/12/2010 à 07:00



Vanessa Fausto-Klein et sa mère, Alice, que Georges Klein a épousée en 1971.
Ludovic Careme pour L'Express

Ce mercredi, s'ouvre le procès où seront jugés en leur absence des officiers de la junte accusés d'avoir fait disparaître cinq Français entre 1973 et 1977, dont Georges Klein, un jeune médecin. Sa fille mène un long combat pour la vérité.

Ce sera le grand voyage de sa vie. Elle s'y prépare depuis des années. Encore quelques jours de patience, peut-être aussi d'appréhension, et Vanessa Fausto-Klein découvrira la France, le pays de ses racines paternelles. Tout est prévu de longue date: l'avion Rio-Paris, aller-retour; l'hôtel, au coeur de la capitale; la rencontre avec son avocat, Me William Bourdon. Et surtout ce 8 décembre 2010 si souvent imaginé: l'arrivée au palais de justice; la foule des curieux, les journalistes, les autres victimes. Puis le président de la cour d'assises, Hervé Stephan, annonçant enfin: "Affaire Georges Klein, né à

révolutionnaire (MIR), Alphonse Chanfreau et Jean-Yves Claudet (respectivement arrêtés en juillet 1974 et novembre 1975) -, y seront jugés par défaut. Ils ont en effet choisi ne pas être représentés à ce procès parisien des années de plomb chiliennes.

«Nos tribunaux ne reconnaissent pas la juridiction et la compétence des tribunaux français dans ces affaires», explique Jorge Balmaceda, avocat du général Raul Eduardo Neumann et du brigadier général Pedro Octavio Bravo, tous deux en retraite. Les deux officiers, anciens responsables de la sinistre Dirección de inteligencia nacional (Dina, services de renseignements pinochétistes) sont impliqués dans les disparitions d'Alphonse Chanfreau et de Jean-Yves Claudet. *«Mais mes clients ne se sentent pas du tout concernés par ce recours devant la justice française»*, précise Balmaceda en soulignant qu'ils sont déjà détenus au Chili pour d'autres affaires d'atteintes aux droits de l'homme. Selon lui, la majorité des prévenus parisiens purge d'ailleurs des peines de prison au Chili.

Il n'empêche, *«à travers ces quatre destins individuels, nous allons donner un coup de projecteur sur les exactions du régime Pinochet. La tactique des responsables de crimes contre l'humanité est toujours la même : d'abord nier le crime, ensuite disqualifier les juges»*, estime M^e William Bourdon, l'un des avocats des familles de disparus français ou franco-chiliens, qui se bat depuis plus de douze ans, en compagnie de sa consœur Sophie Thonon, pour que ces affaires soient jugées. Selon lui, le procès parisien est *«essentiel pour la mémoire et l'histoire ; c'est le premier qui déchiffrera l'ensemble de l'architecture répressive mise en place»*.

premier pas. En l'absence des accusés, la cour d'assises ne siègera pas dans sa formation complète - avec un jury populaire - mais sera composée de trois magistrats professionnels. Rien n'interdit cependant que les débats se rapprochent de ceux d'une audience ordinaire, affirme le parquet. Les associations d'anciens prisonniers politiques chiliens et de défense des droits de l'homme se sont ainsi portées partie civile. Jeanine Claudet, la sœur de Jean-Yves, est revenue dès hier d'Argentine où elle réside : *«Les familles n'attendent pas un miracle, mais c'est un premier pas pour nous tous, au Chili et en Amérique latine, qui attendons que soient enfin jugées les horreurs pinochétistes.»* Mais la justice a tellement tardé à passer, que sur les 19 responsables de la junte initialement mis en examen, cinq sont déjà morts de vieillesse. Et non des moindres. C'est le cas de l'ancien caporal nazi Paul Schaeffer, réfugié au Chili après la Seconde Guerre mondiale, fondateur de la Colonia Dignidad (dans la cordillère des Andes), qui a servi de camp de détention et de torture, décédé en avril. Le général Pinochet, chef d'orchestre d'une répression qui a fait plus de 3 000 morts et disparus au Chili entre 1973 et 1990, est pour sa part mort en décembre 2006 sans avoir eu à répondre de ses actes.

«Il est évident que la procédure qui a mené au procès a été beaucoup trop longue», s'insurge William Bourdon. L'avocat se félicite cependant que le procès soit filmé, comme, en 1994, celui de Paul Touvier, chef de la milice lyonnaise durant l'occupation allemande en France, ou celui, en 1998, de Maurice Papon, pour complicité de crimes contre l'humanité durant la même période.

découvre ce drôle de pays étiré entre la Cordillère et le Pacifique. Très vite, il s'y fait des amis qui le surnomment "El Chico" ("le Petit") et moquent son accent français. Son intelligence fait de lui un élève brillant, vif d'esprit, que son père voit déjà médecin. Ce vœu sera exaucé en 1963: cette année-là, Georges se classe troisième sur mille au concours d'entrée à l'école de médecine et s'oriente vers la psychiatrie. Au Chili, et nulle part ailleurs.

"El Chico" ne renie pas pour autant ses racines françaises. Au contraire, il les revendique avec l'assurance frondeuse d'un étudiant doué pour la fête, le football et l'amitié. Ses copains rient de voir ce fan de Brel et de Brassens dans sa 2 CV jaune, citant Sartre ou Camus comme un érudit de la Sorbonne. Lorsque Juliette Gréco se produit à Santiago, il tente de lui parler, voire de la séduire. Quand Jean-Claude Killy vient disputer une compétition de ski au Chili, il file l'encourager avec son copain Felix Huerta, chilien pure souche.

Du putsch à la démocratie

1973 Le socialiste Salvador Allende, élu président en 1970, est renversé par un putsch mené par le général Augusto Pinochet. Il se suicide.

1983-1984 Manifestations contre le régime. Pinochet rétablit l'état de siège.

1988 Les Chiliens refusent, par référendum, de prolonger le mandat du dictateur jusqu'en 1999.

1990 Le démocrate-chrétien Patricio Aylwin est élu président. Le nombre de morts et disparus de la dictature est évalué à 3 000 personnes.

1998 Pinochet, resté commandant en chef de l'armée, devient sénateur à vie. Mais, au Chili et à l'étranger, les procédures judiciaires se multiplient contre lui.

2006 Pinochet meurt à l'âge de 91 ans sans avoir été condamné.

2010 Procès à Paris, pour la disparition de cinq Français entre 1973 et 1977.

Les deux jeunes gens partagent une autre passion: la politique. En ces temps d'effervescence révolutionnaire, ils parcourent le continent en stop, à la rencontre du "peuple". Comme leur modèle, Che Guevara, ils portent la barbe, et il s'en faut de peu qu'ils ne rallient, ici ou là, une quelconque guérilla. Ce voyage initiatique sera marqué par un moment d'éternité, au Pérou: "El Chico" Klein déclamant un poème de Pablo Neruda sur les hauteurs du Machu Picchu! C'est ainsi: rien ne résiste à sa fougue militante, pas même l'autorité paternelle. Car Rodolphe Klein, conservateur dans l'âme, n'apprécie guère ses élans rebelles. "Ma grand-mère, plus souple, s'interposait pour calmer les esprits, précise Vanessa, mais c'est d'elle que venait l'idéalisme de mon père."

"El Chico" continue de tracer sa voie, à gauche toute, au sein d'organisations estudiantines. Un dimanche matin de 1964, il se présente ainsi, avec Felix, chez le leader socialiste Salvador Allende, médecin de formation. L'aura de leur hôte n'intimide pas les deux compères, désireux de l'inviter à un colloque. En pénétrant dans son bureau, Georges remarque des photos où il pose avec Mao, Castro ou le Che. D'un ton gentiment moqueur, il lui lance: "Dites donc, toubib, vous êtes un intellectuel de gauche de haut niveau !" Comme Allende paraît surpris, Klein ajoute: "Les intellectuels de second plan se contentent de posters. Vous, au moins, vous leur serrez la main sur de vraies photos!"

Allende leur demande de créer une cellule de renseignement

Cette rencontre scelle l'amitié du trio. Peu importe à Allende que les idées de ces deux "gamins" soient plus radicales que les siennes: elles sont, pour lui, des piqûres de rappel contre l'embourgeoisement. Au fil des années, alors qu'il poursuit son ascension vers la présidence, le chef de file socialiste sollicite souvent leur avis. Une fois élu, en octobre 1970, il leur confie même une mission discrète, pour ne pas dire secrète: la constitution

Romans-sur-Isère [Drôme] le 29 décembre 1945, disparu au Chili le 11 septembre 1973."

Un procès d'exception

Ce procès, prévu du 8 au 17 décembre devant la cour d'assises de Paris, sera le premier jamais organisé pour juger collectivement les principaux acteurs de la dictature chilienne (1973-1990). Il constituera l'aboutissement des enquêtes menées par des juges d'instruction parisiens sur la disparition de cinq Français dans ce pays, entre 1973 et 1977.

14 hommes sont renvoyés devant les assises, mais aucun ne sera présent : deux sont décédés, dont Augusto Pinochet; les 17 autres, sous le coup d'un mandat d'arrêt international, vivent au Chili, libres ou en détention. Parmi eux figurent 13 officiers, en activité ou à la retraite. Tous ont refusé la présence de leurs avocats car ils contestent ce procès. Les 19 parties civiles seront en revanche présentes, de même qu'une trentaine de témoins.

A l'époque, Vanessa n'était qu'un bébé de 14 mois. Elle n'a aucun souvenir de ce père français. Seule sa mère, brésilienne, s'en souvient, mais elle a vieilli dans la douleur d'un deuil impossible, sans tombe ni lieu où se recueillir, et peine à affronter ce passé de souffrance. C'est donc elle, Vanessa, aujourd'hui âgée de 38 ans et maman de deux enfants, qui représentera la famille à ce procès d'exception (*lire l'encadré*), le seul de cette ampleur jamais organisé dans le monde sur le Chili des années noires (1973-1990).

L'histoire de Georges Klein aura toute sa place dans ces débats. N'était-il pas l'unique Français présent au palais de la Moneda ce 11 septembre 1973, quand les troupes d'Augusto Pinochet ont renversé le président socialiste Allende? Une photo le prouve. On y aperçoit le long du trottoir une vingtaine de prisonniers, les mains sur la tête, tournant le dos aux soldats. Un seul est identifiable: Klein. Quelques heures plus tard, il sera embarqué à bord d'un camion-benne, et disparaîtra à jamais.

Que faisait-il auprès d'Allende? Pourquoi Romans? Pourquoi le Chili? Sa fille, devenue psychologue à Rio, l'a découvert en se lançant sur ses traces. Onze séjours au Chili lui ont permis de recueillir des témoignages, des documents. Peu à peu, le portrait s'est affiné, le puzzle a pris forme. "Je me suis lancée avec acharnement dans cette reconstruction, confie-t-elle à L'Express. J'ai rassemblé tant d'éléments que je parle désormais de mon père comme si je l'avais vraiment connu. Mais cela ne compense pas l'absence, ni les effets du manque..."



Georges Klein conseillait le président Allende.

DR

Vanessa Klein a d'abord remonté le temps jusqu'en 1938, année où ses grands-parents paternels, juifs autrichiens fuyant les nazis, se réfugient à Romans. Le couple traverse la guerre sans trop d'encombre, préservé des rafles et de la haine. Rodolphe, le mari, peut même ouvrir une maroquinerie en ville.

Après la Libération, les époux Klein demandent, et obtiennent, la nationalité française, la grande fierté de leur vie, avec ce fils unique né en 1945.

Sept ans plus tard, ils doivent néanmoins s'exiler, pour des raisons économiques cette fois. Après une étape au Canada, les voici maroquiniers à Santiago du Chili, où demeurent de proches parents. Georges, à peine sorti de son enfance drômoise,

au Stade national, transformé en prison. Son insistance finit par agacer la junte : un général lui fait comprendre que Georges est mort et qu'elle doit partir au Brésil, avec le bébé. Alice est contrainte de se réfugier à Rio, d'où elle poursuivra ses démarches, convaincue que son époux est vivant.

Resté seul au Chili, Rodolphe Klein s'obstine, alertant aussi bien le Quai d'Orsay que l'Assemblée nationale, ou le président Pompidou. L'ambassade de France se mobilise, elle aussi. Peine perdue: nul ne sait, ou ne veut savoir, ce qu'est devenu "El Chico". Usé par seize ans de vains combats, le vieil homme mourra en 1989, après avoir passé ses dernières nuits dans la chambre de son fils.



En septembre 1973, Georges Klein (2e à droite), est arrêté à la Moneda.

DR

C'est ce destin franco-chilien que Vanessa Klein a reconstitué. Peu à peu, dans les années 1990, les indices sont sortis de l'oubli, l'enquête judiciaire lui a livré le scénario morbide de cette absence. "Mon père était dans le dernier groupe de prisonniers ayant quitté la Moneda, raconte-t-elle. Ce groupe a été conduit au régiment Tacna, à Santiago. Après deux jours d'interrogatoire et de torture, ils ont été ligotés avec du fil de fer barbelé et conduits par camion au camp d'entraînement de Peldehue, à une trentaine de kilomètres de la capitale. Là-bas ils ont été mitraillés, un par un. Leurs corps ont été jetés dans un puits sec et profond, que les soldats ont fait exploser. A la fin 1978, un détachement de Tacna a localisé le puits, déterré les corps et les a mis dans des sacs pour les jeter à la mer. Tout cela s'est fait à bord d'un hélicoptère de l'état-major de l'armée de l'air."

Deux hommes, accusés d'avoir joué un rôle direct dans ce processus d'élimination, font l'objet d'un mandat d'arrêt international et seront jugés, par défaut, à Paris. Le premier, le colonel Rafael Ahumada Valderama, aurait ordonné l'exécution du Français, à Peldehue. Le second, le général Joaquín Ramírez Pineda, dirigeait le régiment Tacna. Pour lui, comme pour Valderama, Vanessa Klein attend une sanction exemplaire. "Ce

d'une cellule de renseignement baptisée "Centre national d'études de l'opinion", chargée de prendre le pouls du pays. A sa tête figurent six personnes de confiance, dont Felix et Georges.

Allende apprécie de plus en plus l'impertinence de Klein, ce psychiatre surdoué qu'il surnomme "doctorsito" ("petit docteur"), et le retrouve volontiers chez l'ami Felix, pour des dîners de travail et des discussions sans fin sur la vie, les femmes, la politique, surtout la politique. Allende, amateur de vin, apporte toujours une bonne bouteille. Pour rien au monde il ne raterait ces agapes 100% masculines, sans manières ni protocole.



Le 11 septembre 1973, les putschistes encerclent le palais de la Moneda, à Santiago.

AFP

En 1971, année du décès de sa mère, "El Chico" épouse Alice Fausto, une psychiatre brésilienne rencontrée à Santiago. De leur union naîtra bientôt la petite Vanessa. Georges Klein est alors un père et un mari très occupé, absorbé par la politique. Délaissant son métier, il devient conseiller politique d'Allende et l'informe autant que possible de ce qui se trame en coulisses à gauche comme à droite... Miné par les divisions idéologiques et les conflits sociaux, le Chili menace en effet d'imploser. Les conservateurs, appuyés par les Etats-Unis, détestent Allende. Lui-même est convaincu qu'un putsch se prépare. Au début du mois de septembre 1973, il en informe ses collaborateurs, dont Klein. "J'ai bien vécu, je suis vieux, leur lance-t-il, mais vous êtes jeunes et vous allez mourir, c'est ma grande douleur avant ce coup d'Etat."

Allende: "Sortez dans la dignité, je serai le dernier"

Le 11 septembre à l'aube, les troupes du général Augusto Pinochet attaquent la Moneda. Une cinquantaine de fidèles d'Allende sont alors à ses côtés. Felix est absent, mais pas Georges. A tous ceux qui s'inquiètent pour lui, le Français assure qu'il va s'en sortir. Du palais bombardé, il prévient tout de même Alice: "Quitte l'appartement avec la petite et va chez ton père." Ce sera leur ultime conversation. La suite relève de l'Histoire... Avec Allende lançant à ses collaborateurs: "Sortez dans la dignité, je serai le dernier." Quelques minutes plus tard, il s'enferme dans un salon, s'empare d'un fusil-mitrailleur et se suicide. Georges Klein et tous les autres sont déjà dehors, les mains sur la tête.

Dans les jours qui suivent, sa famille ne parvient pas à le retrouver. Son père se heurte au mépris des putschistes, qui contestent même sa présence au palais. Son épouse, Alice, fait vainement le tour des hôpitaux, des casernes... Pas la moindre trace, non plus,



Última actualización: Miércoles, 8 de diciembre de 2010

Francia inicia juicio al "sistema de represión" de Pinochet

Gerardo Lissardy - BBC Mundo, París



El juicio promete establecer cómo funcionó el aparato represivo del gobierno de facto de Augusto Pinochet. Un juicio que promete establecer para la historia cómo funcionó el aparato represivo del gobierno de facto de Augusto Pinochet en Chile (1973-1990) comienza este miércoles en Francia, con 14 acusados ausentes. Entre los imputados en los casos de detención, tortura y desaparición de cuatro

ciudadanos franceses figuran 12 ex militares y un ex agente de inteligencia chilenos, así como un ex teniente coronel argentino.

Los acusados han evitado pedir representación legal en Francia y serán juzgados en ausencia por el Tribunal Penal de París hasta el 17 de diciembre, cuando se espera que haya una sentencia. Sophie Thonon, abogada francesa de una de las familias de las víctimas, afirmó que el juicio permitirá mostrar "el cuadro general de la represión chilena" con la recreación de las trayectorias de los cuatro desaparecidos. "Probablemente va a ser el único juicio que se va a poder hacer con esa imagen general del sistema de represión de la dictadura", le dijo Thonon a BBC Mundo.

"Muchas veces en Chile se juzga una persona, pero no se juzga un plan sistemático de represión", agregó.



Justicia extraterritorial

"Probablemente va a ser el único juicio que se va a poder hacer con esa imagen general del sistema de represión de la dictadura"

Sophie Thonon, abogada

El juicio que se inicia en París se ha postergado en distintas ocasiones y es el resultado de una causa impulsada por familiares de las víctimas y activistas de los derechos humanos en Francia desde 1998.

Pinochet, que ese año fue detenido temporalmente en Londres a pedido de la justicia española, figuraba como el principal acusado en la causa francesa hasta su muerte en diciembre de 2006.

crime a été trop longtemps passé sous silence, assure-t-elle. Quand j'étais petite, j'imaginai mon père en héros, combattant les méchants quelque part dans le monde. Puis j'ai compris que les méchants étaient les militaires... J'espère donc que les assassins seront condamnés." Un regret, un seul, vient ternir cet espoir: que Pinochet, décédé en 2006, ait échappé à ses juges.

"funcionamiento deficiente" en los procesos sobre el gobierno de Pinochet.

Según la FIDH, en Chile hay 171 personas condenadas por crímenes de lesa humanidad cometidos durante el régimen de Pinochet, "pero sólo 53 de ellas están detenidas o en arresto domiciliario". Además hay más de 330 procesos abiertos con 768 acusados, en su mayoría militares y agentes del ex gobierno de facto, pero ninguno de estos incluye los casos que se juzgarán en Francia, indicó la Federación.

Pese a estar ausentes, los acusados en París podrían ser condenados a penas severas que incluyan la cadena perpetua, lo que les impediría viajar al extranjero sin riesgo de ser detenidos.

Thonon negó que el juicio de París tenga solamente un carácter simbólico y dijo que "si hay una decisión de condena, se va a poder perseguir a los condenados, así que es una justicia plena".

"Va a ser una audiencia muy dolorosa", dijo la abogada, "pero va a dar a las familias la primera oportunidad de hacer el duelo".

Vínculos

Vínculos de la BBC



© 2011

Thonon explicó que el código del procedimiento penal francés permite juzgar crímenes cometidos contra ciudadanos franceses, aunque éstos tengan lugar en el exterior.

Las desapariciones de los cuatro franceses ocurrieron en Chile y Argentina entre 1973 y 1975, cada una por separado, pero los crímenes siguen sin prescribir porque nunca aparecieron los cuerpos, dijo la abogada.

Los desaparecidos en Chile fueron un ex consejero del derrocado presidente chileno Salvador Allende, Georges Klein, el sacerdote Etienne Pesle y el dirigente del Movimiento de Izquierda Revolucionaria (MIR), Alphonse Chanfreau.

Otro miembro del MIR, Jean Yves Claudet, desapareció en Buenos Aires, también presuntamente por decisión del gobierno de Pinochet y con la colaboración del régimen militar argentino dentro del Plan Cóndor.



Cadena de mando

El juicio que se inicia en París es el resultado de una causa impulsada por familiares de las víctimas.

Se estima que bajo el gobierno militar chileno fueron asesinadas o desaparecieron unas 3.000 personas, en su mayoría opositores políticos.

El principal acusado en el juicio francés es Manuel Contreras, el ex general que

comandó la Dirección Nacional de Inteligencia (DINA), la policía secreta que persiguió a los opositores.

De 81 años actualmente, Contreras está preso desde enero de 2005 en Chile por violaciones a los derechos humanos. Sus condenas suman más de 180 años de cárcel y tiene otros procesos abiertos.

En la lista de juzgados en rebeldía en París hay desde ex generales del Ejército chileno hasta un ex reservista de la Fuerza Aérea.

Thonon, que representa a la familia de Claudet y a la asociación de ex presos políticos chilenos en Francia, dijo que en el juicio se describirá cómo funcionó la cadena de mando en Chile para reprimir a la gente.

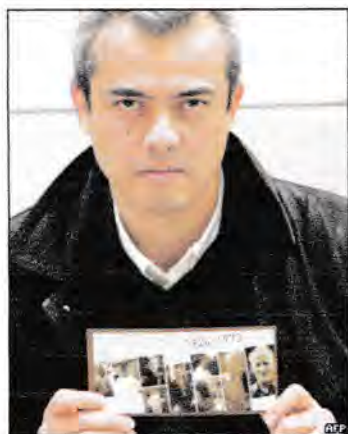
Pero las familias de las víctimas y sus abogados han lamentado que los acusados, algunos de los cuales están presos, no hayan sido entregados a Francia por Chile.

Hay una treintena de testigos citados, algunos de los cuales viajarán especialmente a París. Esto incluye personas que presenciaron la detención de los franceses y abogados como Roberto Garretón, ex relator de la ONU.

"Hacer el duelo"

Se estima que bajo gobierno militar chileno fueron asesinadas o desaparecieron unas 3.000 personas.

Los promotores del juicio en París han criticado a la Justicia chilena por lo que la Federación Internacional de Derechos Humanos (FIDH) define como un



Juicio doble también: el de los culpables y el de una Justicia chilena que, y así lo señaló la abogada de Jean Yves Claudet Fernández, Sophie Thonon, “es olvidadiza y con lagunas”. Los juicios que se inician mañana por secuestro y tortura seguida de desaparición se prolongarán hasta el 17 de diciembre en el Tribunal en lo Criminal de París. A menos que los acusados salgan de Chile –sobre todos pesa una orden de captura internacional– ninguna de las penas pronunciadas se hará efectiva. Ello no desalienta a los familiares, muy por el contrario. Jeanine Claudet, hermana del militante del MIR secuestrado en Buenos Aires por la DINA el 1º de noviembre de 1975, Jean Yves Claudet, dijo ayer que los familiares no esperaban “un milagro”, pero agregó que “será un primer paso de justicia, ya que hay muchas familias en Chile y en América latina que ni siquiera tendrán esta primera justicia”.

Sin la perseverancia de los familiares y de los abogados William Bourdon y Sophie Thonon, los responsables de los secuestros habrían evitado que se hurgara en ese pasado. El juez Le Loire inició la instrucción de los casos aceptados por la Justicia en octubre de 1988 y la jueza Sophie Clément terminó por ordenar la acusación ante la Corte en febrero de 2007.

Los acusados son Manuel Contreras Sepúlveda, ex jefe de la DINA y ex general del ejército; Hernán Julio Brady Roche, ex comandante en jefe de la región de Santiago; Petro Octavio Espinoza Bravo, ex coronel del ejército, director de operaciones y jefe de la brigada de Intervención Metropolitana –BIM– de la DINA; el argentino José Osvaldo Riveiro, ex teniente afectado a la DINA; Miguel Krasnoff Martchenko, ex capitán del ejército afectado a la DINA; Rafael Francisco Ahumada Valderrama, ex oficial del regimiento de Tacna; Gerardo Ernesto Godoy García, ex teniente afectado a la DINA; Basclay Humberto Zapata Reyes, suboficial del ejército afectado a la DINA; Enrique Lautaro Arranciaba Clavel, ex representante de la DINA en la Argentina; Raúl Eduardo Iturriaga Neuman, ex responsable del departamento exterior de la DINA; Luis Joaquín Ramírez Pineda, ex comisario del campo de Tacna; José Octavio Zara Holger, ex oficial del ejército con puesto en la DINA; Emilio Sandoval Poo, ex militar de reserva de la Fuerza Aérea, hoy empresario en Temuco. Otros cuatro sospechosos figuran en los legajos de la acusación así como un ausente, Augusto Pinochet, cuya muerte en 2006 puso fin a cualquier intento judicial.

Al igual que en otros países, una buena parte de los militares chilenos implicados en estos crímenes están libres y hasta sin acusación judicial en su contra. En este sentido, el abogado William Bourdon destacó: “No basta con una Corte Penal Internacional. Necesitamos un texto internacional que obligue a los Estados a entregar a sus propios ciudadanos cuando se trata de crímenes contra la humanidad”. El Estado chileno reconoció hasta ahora 3197 desapariciones y 28.461 víctimas de torturas. Según datos de la Federación Internacional de Derechos Humanos, 171 personas fueron condenadas en Chile por esos crímenes, de las cuales sólo 53 están hoy presas.

Página 12

[El mundo](#) | Martes, 7 de diciembre de 2010

Desde mañana y hasta el 17, se celebra el juicio, en ausencia, por secuestros, torturas y desapariciones

Francia juzga a la cúpula militar de Pinochet

Los abogados y familiares de las víctimas de la dictadura chilena presentaron el contexto del proceso contra trece militares chilenos y un argentino –José Osvaldo Riveiro–, acusados por la desaparición de cuatro franceses.

Por Eduardo Febbro



Natalia Chanfreau, hija del desaparecido Alphonse Chanfreau, y Yanine Claudet, hermana de Jean Yves Claudet, hablaron con la prensa.

Desde París

Natalia Chanfreau esperó cerca de 40 años para que la Justicia osara enjuiciar a quienes secuestraron y asesinaron a su padre bajo la dictadura chilena. “Hemos esperado casi toda nuestra vida para obtener justicia”, dijo ayer en París la hija de Alphonse Chanfreau, el líder estudiantil del MIR chileno (Movimiento de Izquierda Revolucionario), secuestrado en Santiago el 30 de julio de 1974. Los abogados y familiares de las víctimas de desapariciones forzadas presentaron ayer en París el contexto del juicio en ausencia contra 13 militares chilenos y un argentino, responsables de la desaparición de cuatro ciudadanos franceses en pleno pinochetismo.

Georges Klein, consejero de Salvador Allende; el sacerdote Etienne Pesle, Alphonse Chanfreau y Jean Yves Claudet Fernández, otro militante del MIR, fueron secuestrados entre 1973 y 1975 en Santiago de Chile, Temico y Buenos Aires. Ayer les llegó la hora a los responsables de estos crímenes de ver la acción de la Justicia producir una forma de verdad. Los juicios que se inician este 8 de diciembre son a la vez simbólicos y reales. Simbólicos porque los acusados no están presentes, reales porque, como lo resaltó el abogado William Bourdon, defensor de las familias de Yves Klein, Alphonse Chanfreau y Etienne Pesle, hay en este proceso “un valor histórico porque será el único que permitirá hacer una fotografía judicial, precisa, global y casi exhaustiva del aparato represor de Pinochet”.

secuestrado en Santiago, y Jean Yves Claudet Fernández, militante del MIR secuestrado en Buenos Aires, desaparecieron entre 1973 y 1975.

El Tribunal de lo Criminal de París presidido por el juez Hervé Stephan y en presencia del fiscal Pierre Kramer abrió el juicio en presencia de familiares de los cuatro franceses, 12 años después de iniciada la instrucción, en octubre de 1998, justo cuando Pinochet era detenido en Londres.

Roberto Pesle, Natalia Chanfreau y Vanessa Klein, hijos de los franceses desaparecidos hace 37 años, y Jeanine Claudet, hermana de Jean Yves, estaban presentes en la sala sentados frente al espacio reservado para los acusados, una cabina cerrada de vidrio grueso completamente vacía.

Las familias de los cuatro franceses desaparecidos por agentes de la dictadura chilena cuando tenían entre 24 y 46 años de edad, están representadas por los letrados franceses William Bourdon y Sophie Thonon.

También son querellantes la Federación Internacional de Derechos Humanos, la Liga por los Derechos Humanos, la Asociación de ex Presos Políticos Chilenos en Francia y la Corporación de Promoción y Defensa de los Derechos Humanos.

Este es un juicio a la dictadura chilena pero también un proceso postmortem a Pinochet, afirmó Thonon minutos antes de entrar a la sala. En la lista de acusados figuraba inicialmente Augusto Pinochet, fallecido el 10 de diciembre de 2006 a los 91 años, sin haber sido nunca condenado por violaciones a los derechos humanos durante su régimen (1973-90) que dejó más de 3 mil muertos y desaparecidos y unas 30 mil personas torturadas.

Los 14 acusados, entre éstos el ex jefe de la Dirección de Inteligencia Nacional (Dina, policía política) Manuel Contreras, en la cárcel en Chile, son juzgados por secuestro arbitrario acompañado o seguido de tortura y actos de barbarie de los cuatro franceses. La justicia francesa es competente para juzgarlos por tratarse de un crimen cometido (...) por un extranjero fuera de territorio francés contra una víctima francesa, recordó el juez al iniciar la lectura del acta de acusación de 190 páginas que concluirá el jueves. El juicio se prolongará hasta el 17 de diciembre, día en que el tribunal pronunciará su sentencia tras escuchar los alegatos de la acusación.

Francia condenó a cadena perpetua en 1990 al ex capitán de la marina argentina, Alfredo Astiz, por la desaparición de dos religiosas francesas durante la dictadura en ese país (1976-83), Sophie Domont y Leonie Duquet.

LaJornada

Están acusados de la desaparición de cuatro ciudadanos franceses entre 1973 y 1975

Comienza en Francia juicio en ausencia a 14 ex agentes de la dictadura chilena



Bernard Alexandre Chanfreau muestra una foto de su hermano, Alphonse, desaparecido bajo el régimen de Augusto Pinochet en Chile, en una corte penal en París, poco antes de la apertura del juicio en ausencia a 14 ex agentes de la dictadura chilenaFoto Ap Afp

Periódico La Jornada

Jueves 9 de diciembre de 2010, p. 37

París, 8 de diciembre. En un tribunal francés comenzó hoy el juicio en ausencia a 12 militares y un civil chilenos, y un militar argentino, por la desaparición de cuatro franceses durante la dictadura en Chile. El principal acusado, Augusto Pinochet, murió hace cuatro años.

Georges Klein, consejero del derrocado presidente chileno Salvador Allende; el ex sacerdote Etienne Pesle, que trabajaba en la reforma agraria en el sur de Chile; Alphonse Chanfreau, dirigente del Movimiento de Izquierda Revolucionaria (MIR)

"Après 37 ans de démarches, nous sommes soulagés que la justice française se réveille pour défendre et rendre ses droits à un citoyen français", a dit à Reuters Roberto Pesle, fils d'Etienne Pesle.

Bernard Chanfreau, frère du disparu, dit attendre "un procès honnête, qui puisse faire pression sur les criminels et faire qu'ils soient châtiés un jour".

"Ils sont au Chili dans des prisons dorées, en résidence surveillée, mais il faut qu'ils payent", a-t-il ajouté.

CONTRERAS, PRINCIPAL ACCUSÉ

Le président de la cour d'assises, Hervé Stéphan, a appelé en vain les accusés et constaté que, comme prévu, ils avaient renoncé à se faire représenter par un avocat. Ils déniaient à la justice française le droit de les poursuivre.

Le procès va donc se tenir par défaut et le dossier sera jugé par trois magistrats professionnels, sans jurés. Le verdict est attendu le 17 décembre.

Le principal accusé est Manuel Contreras, 81 ans, ancien chef de la police secrète du régime Pinochet, la Dina. Interrogé lors de l'instruction dans son pays, où il est détenu, il a nié connaître les disparus et dit avoir agi légalement.

Lue à l'audience, l'ordonnance renvoyant les suspects en cour d'assises, rendue en 2007, a conclu à la nature criminelle du régime militaire.

"L'instruction a réuni de nombreuses pièces qui permettent d'établir que le président Augusto Pinochet, qui dirigeait directement la Dina, a conduit une politique tendant à éliminer et faire disparaître des adversaires politiques", peut-on lire.

La dictature a fait 3.197 morts et disparus, selon un rapport officiel remis au Chili en 1991, qui a aussi constaté la pratique systématique de la torture.

Mis en cause dans cette procédure ouverte en 1998, quand il était retenu à Londres à la demande de la justice espagnole, Augusto Pinochet fut visé par un mandat d'arrêt français, avant de mourir libre en 2006 à 91 ans dans son pays. Londres l'avait laissé partir en 2000 après 503 jours d'assignation à résidence.

Quatre autres accusés en France sont morts avant le procès.

L'enquête a conclu que Jean-Yves Claudet-Fernandez avait été enlevé en Argentine, à Buenos Aires, sans doute dans le cadre du "plan Condor", vaste opération d'assassinats d'opposants des dictatures d'Amérique latine, dont le Chili.

Or, l'enquête montre que les Etats-Unis, qui avaient appuyé en sous-main le coup d'Etat militaire chilien, connaissaient l'existence de "Condor". L'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger avait du quitter Paris précipitamment en 2001, deux policiers lui ayant apporté une convocation du juge français.

Édité par Patrick Vignal et Gilles Trequesser

L'EXPRESS.fr

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

La dictature chilienne jugée pour l'Histoire à Paris

publié le 08/12/2010 à 11:32, mis à jour le 08/12/2010 à 12:27

Le procès d'assises, perçu comme historique, de 14 anciens responsables de la dictature d'Augusto Pinochet au Chili accusés de la disparition de quatre Français dans les années 1970 s'est ouvert mercredi à Paris.



Proches
des
victimes
de la
dictature

chilienne. Le procès d'assises, perçu comme historique, de 14 anciens responsables de la dictature d'Augusto Pinochet au Chili accusés de la disparition de quatre Français dans les années 1970, s'est ouvert mercredi à Paris. Ces accusés ne sont ni présents ni représentés par des avocats. (Reuters/Charles Platiau) Ces accusés, dont plusieurs membres de la junte militaire au pouvoir au Chili de 1973 à 1990, ne sont ni présents ni représentés par des avocats. La justice a toutefois tenu à organiser et même à filmer par décision spéciale cette audience, pour en faire le premier procès mondial du régime

Les familles des victimes, qui ont lancé l'affaire par des plaintes en 1998, ont dit à la presse leur souhait d'obtenir une condamnation, même si elle restait symbolique, le Chili n'extradant pas ses ressortissants. La salle s'est remplie de Chiliens, cités comme témoins. Une trentaine de dépositions est attendue sur la dictature. Le dossier porte sur la disparition le 11 septembre 1973 de Georges Klein, conseiller au cabinet du président socialiste Salvador Allende, renversé ce jour-là par la junte militaire conduite par Augusto Pinochet. Les disparitions d'Etienne Pesle le 19 septembre 1973 et de deux membres du Mouvement de la gauche révolutionnaire (Mir), Alphonse Chanfreau, le 30 juillet 1974, et Jean-Yves Claudet-Fernandez, le 1er novembre 1975, sont aussi examinées.

"Les policiers m'ont ensuite rendu compte et m'ont raconté que M. Kissinger était parti tout de suite avec ses gardes du corps se réfugier à l'ambassade américaine", a raconté Roger Le Loire.

Le lendemain, a poursuivi le juge, un diplomate américain est venu le voir au palais de justice pour préciser qu'Henry Kissinger bénéficiait de l'immunité diplomatique et qu'il n'accepterait de témoigner qu'aux Etats-Unis dans le cadre d'une commission rogatoire.

Le président de la cour a dit qu'Henry Kissinger avait ensuite fait remettre à la justice française une déclaration écrite. Il y précise que la CIA a appris l'existence du plan Condor en mars 1976 mais dit ne pas se souvenir d'avoir eu connaissance de victimes françaises.

L'un des quatre disparus français concernés par le dossier, Jean-Yves Claudet-Fernandez, a été enlevé à Buenos Aires en Argentine le 1er novembre 1975, dans le cadre du plan Condor, a montré l'enquête du juge Le Loire.

Des documents de la police secrète chilienne, la Dina, obtenus par le juge français mentionnent ce fait et disent à propos de Jean-Yves Claudet-Fernandez: "Ya no existe" (il n'existe plus).

Le procès se poursuit jusqu'au 17 décembre.

Thierry Lévêque, édité par Yves Clarisse

La Provence.com

L'appui américain à Pinochet cité au procès de Français disparus

 **REUTERS**

Publié le jeudi 09 décembre 2010 à 20H25



L'appui apporté par les Etats-Unis au coup d'Etat mené par Augusto Pinochet en 1973 au Chili et à l'élimination d'opposants de gauche en Amérique du Sud a été évoquée jeudi à un procès d'assises à Paris. Treize militaires chiliens et un Argentin sont jugés depuis mercredi par défaut pour la disparition de quatre Français sous la dictature Pinochet.

(c) Copyright Thomson Reuters 2010 / Charles Platiau

PARIS (Reuters) - L'appui apporté par les Etats-Unis au coup d'Etat mené par Augusto Pinochet en 1973 au Chili et à l'élimination d'opposants de gauche en Amérique du Sud a été évoqué jeudi à un procès d'assises à Paris.

Treize militaires chiliens et un Argentin sont jugés depuis mercredi par défaut pour la disparition de quatre Français sous la dictature Pinochet.

Appelé à la barre, le juge d'instruction de l'affaire, Roger Le Loire, a relaté que des documents du département d'Etat américain obtenus dans ses recherches avaient montré que Washington se félicitait du plan "Condor", opération d'assassinats concertés entre plusieurs pays latino-américains.

"Globalement, le discours (de ces documents-NDLR) était de dire que cette création du plan Condor était tout à fait opportune, que c'était une très bonne chose et que ça allait aider à se débarrasser des communistes", a dit le juge Le Loire.

Le magistrat a relaté qu'il avait mis à profit un passage à Paris en 2001 d'Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain au moment de la dictature Pinochet, pour tenter de l'interroger comme témoin. Il avait envoyé à son hôtel deux policiers lui remettre une convocation en mains propres.

Pinochet jamais jugé

Tous sont soupçonnés d'être impliqués dans la disparition de Georges Klein, conseiller de **Salvador Allende**, arrêté en septembre 1973, dans les premiers jours de la dictature, tout comme l'ancien prêtre Etienne Pesle, ainsi que d'Alphonse Chanfreau et Jean-Yves Claudet-Fernandez, deux membres du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), disparus l'un en 1974, l'autre en 1975. Le général Augusto Pinochet, au pouvoir au [Chili](#) de 1973 à 1990, avait été mis en examen dans cette procédure française mais sa mort, en décembre 2006, a éteint l'action judiciaire à son encontre. Il n'a jamais eu à répondre en justice des crimes commis sous sa dictature.

(Nouvelobs.com avec AFP)



Le procès de l'ex-junte chilienne s'ouvre à Paris

La cour d'assises de Paris juge, en leur absence, 13 militaires chiliens et un Argentin, pour les disparitions de quatre Français sous la dictature d'Augusto Pinochet.



Le mémorial des victimes de la dictature de Pinochet, à Santiago (AFP)

Le procès en leur absence de 14 membres de l'ex-junte chilienne jugés pour les disparitions de **quatre Français** ou Franco-Chiliens sous la dictature d'**Augusto Pinochet**, s'est ouvert mercredi 8 décembre devant la cour d'assises de Paris. Devant les familles de ces quatre disparus, serrées sur les bancs des parties civiles, l'appel du nom des accusés par le président de la cour est resté sans réponse : aucun n'a répondu à la convocation de la justice française. Aucun n'a par ailleurs souhaité se faire représenter par un avocat, comme ils en avaient la possibilité. Ces treize membres chiliens de l'ancienne junte ainsi qu'un Argentin, essentiellement **d'anciens militaires**, âgés 61 à 89 ans, seront donc jugés "par défaut" jusqu'au 17 décembre pour les faits d'"**arrestations, enlèvements, séquestrations arbitraires avec torture ou actes de barbarie**". Parmi les accusés figure le général Manuel Contreras, fondateur de la Direction du renseignement national (Dina, police secrète).

Sur un écran de la salle d'audience apparaît la dernière image connue de Georges Klein, issu d'une famille juive autrichienne, né en France en 1945 et arrivé au Chili à l'âge de huit ans: on le découvre aux côtés des autres proches d'Allende arrêtés ce matin-là, mains sur la tête, face à un mur. Des hommes en uniforme pointent leurs fusils sur le groupe.

Quelques mois après la disparition de son père, de vaines recherches et des menaces, Vanessa et sa mère quittent le Chili pour le Brésil, pays d'origine de cette dernière.

La petite fille forge son expression à elle pour parler de cette figure évanouie: "*je disais +c'est un mort-disparu+*".

Les années passent. Pour Mme Klein, fragile depuis la disparition de son mari, alternent périodes d'apaisement et moments de crise, "*car j'ai compris qu'elle continue toujours d'attendre mon père*", confie sa fille. Pour Vanessa, c'est un premier voyage au Chili, à 18 ans, et la découverte sur place, bribes par bribes, de l'histoire de cet homme "*intelligent, charismatique, charmeur et charmant*", qu'elle a si peu connu.

"*C'était un intellectuel brillant et un sportif accompli*", témoigne à son tour René Bendit, ami d'enfance de Georges et compagnon des années militantes.

L'espace d'un instant, le disparu s'incarne; la salle découvre des clichés de Georges Klein adolescent, à une fête étudiante, puis jeune marié, aux côtés de sa femme.

"*Beaucoup de gens me demandent ce que j'attends de ce procès, mes amis ont du mal à comprendre*", explique Vanessa Klein.

Pourtant, ajoute-t-elle, "*une décision judiciaire qui établisse qu'il s'agit bien d'un crime est essentielle. Pour ma vie, pour mon histoire, pour que je puisse le transmettre à mes deux enfants*".

"*On ne peut pas juste dire, +c'est de l'histoire ancienne, il faut aller de l'avant+. Oui, je veux aller de l'avant, mais il faut que les choses soient écrites pour que cela ne disparaisse pas de notre histoire et de nos vies*".

Trois anciens hauts gradés chiliens sont poursuivis pour la disparition de Georges Klein. Ils sont jugés en leur absence jusqu'au 17 décembre aux côtés de onze autres militaires mis en cause dans la disparition de trois autres Français ou Franco-Chiliens durant la dictature du général Pinochet (1973-1990).

Par AFP, publié le 10/12/2010 à 18:32, mis à jour le 10/12/2010 à 18:37

PARIS

Procès de la junte chilienne: la soif de justice de proches d'un Français disparu

PARIS - L'attente et l'émotion exprimées vendredi à la cour d'assises de Paris par les proches du Français Georges Klein, ex-conseiller du président chilien Allende disparu il y a 37 ans, ont répondu aux doutes sur l'intérêt de juger en leur absence 14 ex-dignitaires de la dictature Pinochet.



Les avocats William Bourdon (G), représentant les familles de Georges Klein et d'Etienne Pesle, et Claude Katz, le 8 décembre 2010 à la cour d'assises de Paris
AFP/Miguel Medina

Frêle jeune femme blonde, Vanessa Klein s'avance à la barre d'un pas incertain, comme sous le poids de sa propre histoire.

Elle avait à peine plus d'un an, le 11 septembre 1973, jour du coup d'Etat militaire au Chili contre le président Salvador Allende et de l'arrestation de son père à Santiago.

"Ce matin-là, mon père et ma mère ont pris leur petit-déjeuner ensemble, puis mon père est parti pour la Moneda (palais présidentiel, ndlr). Il a appelé ma mère un peu plus tard pour lui dire que les lignes allaient être coupées, que ça n'allait pas très bien et qu'il fallait aller se réfugier chez mes grands-parents", raconte cette psychologue, la voix tremblante.

Quelques instants plus tard, les chefs de l'armée chilienne, dont le général Augusto Pinochet, donnent l'assaut à la Moneda.

"Georges Klein est resté dans le dernier carré des fidèles, aux côtés du président Allende. Lorsque ce dernier s'est suicidé, il a été arrêté avec les autres collaborateurs du président", se souvient Isabelle Ropert dont la mère a vécu ces événements.

En leur absence et celle de leurs avocats, la cour d'assises ne comprend pas, comme à l'habitude, de jurés. Elle est composée de trois magistrats professionnels dont le verdict est attendu dans la journée.

Certains accusés, comme le général [Manuel Contreras](#), fondateur de la Direction du renseignement national (DINA, police secrète), ont déjà été condamnés au Chili pour des crimes commis durant la dictature et sont actuellement détenus. Les autres ont, pour la plupart, des domiciles identifiés au Chili.

Cette condamnation de la justice française a surtout une valeur symbolique et quasiment aucune chance d'être exécutée, sauf si les accusés, sous mandat d'arrêt international depuis plusieurs années, sortent de leur pays et sont arrêtés à l'étranger. Un nouveau procès devrait alors se tenir.

Augusto Pinochet, au pouvoir de 1973 à 1990, avait été mis en examen dans cette procédure française ; mais sa mort, en décembre 2006, a éteint l'action judiciaire à son encontre. Il n'a jamais eu à répondre en justice des crimes commis sous sa dictature.

Le Monde.fr

A Paris, condamnations de 15 ans à la perpétuité contre des responsables de la junte chilienne

LEMONDE.FR avec AFP | 17.12.10 | 13h46 • Mis à jour le 17.12.10 | 15h23



Deux avocats des quatre Français ou Franco-Chiliens disparus sous la dictature d'[Augusto Pinochet](#). AFP/MIGUEL MEDINA

Des peines de quinze ans de prison à la perpétuité ont été prononcées, vendredi 17 décembre, à Paris à l'encontre d'anciens responsables de la dictature chilienne et d'un Argentin, jugés en leur absence pour les disparitions de quatre Français ou Franco-Chiliens sous le régime d'Augusto Pinochet.

Plus tôt dans la journée, 15 à 20 ans de réclusion avaient été requis à l'encontre des accusés. Fait rare dans un procès d'assises, c'est le procureur général de Paris en personne, [François Falletti](#), qui a engagé les réquisitions pour, notamment, justifier "l'importance" de la tenue en France de ce procès, trente-sept ans après les faits au Chili. L'avocat général [Pierre Kramer](#) a pris la suite.

Face au ministère public, un box d'accusés vide : les treize anciens membres chiliens du régime Pinochet et un Argentin, essentiellement d'anciens militaires, âgés de 61 à 89 ans, sont jugés en leur absence pour les faits d'*arrestations, enlèvements, séquestrations arbitraires avec torture ou actes de barbarie* ou complicité.

VALEUR SYMBOLIQUE



Manuel Contreras en 2005, lors d'un procès à Santiago du Chili.AFP/MARTIN BERNETTI

Les deux chefs de la Direction du renseignement national (DINA), les généraux Manuel Contreras et Pedro Espinoza, ont été condamnés à la prison à vie. Onze autres officiers ou agents de la répression ont été condamnés à des peines de 15 à 30 ans.

Pour Claude Katz, avocat de la Fédération internationale des droits de l'homme, qui s'est constituée partie civile, ce "*verdict historique*" représente "*la victoire du droit sur la barbarie*".



Le général en retraite Pedro Espinoza, en 2000.AFP/CRIS BOURONCLE

Depuis le 7 décembre, le souffle de l'histoire et des relents de guerre froide ont effectivement traversé le prétoire. Beaucoup de souffrance aussi, des deuils inachevés, un passé qui ne passe pas, chez les proches des victimes ou leurs anciens camarades venus témoigner de leur propre séquestration et tortures.

Le box des accusés est resté vide. Les treize Chiliens et leur complice argentin ont préféré ne pas être représentés par un avocat, car ils rejettent la compétence d'un tribunal étranger. Plusieurs d'entre eux sont en prison, condamnés pour d'autres faits.

Le Monde.fr

La justice française condamne les accusés jugés pour la disparition de Français au Chili

Le Monde pour Le Monde.fr | 18.12.10 | 09h56 • Mis à jour le 18.12.10 | 10h14



Les membres des familles de [Georges Klein](#), [Etienne Pesle](#), [Alfonso Chanfreau](#) et [Jean-Yves Claudet](#) disparus dans les années 1970. AFP/MIGUEL MEDINA

Pour la première fois, la justice française a lourdement condamné des crimes commis par la dictature chilienne du général [Augusto Pinochet](#) (1973-1990). La cour d'assises de Paris a prononcé treize condamnations dans le procès concernant les cas de quatre Français disparus à la suite du coup d'Etat : Georges Klein, Etienne Pesle, [Alphonse Chanfreau](#) et Jean-Yves Claudet. Comme la disparition ne figure pas au code pénal, les accusés ont été jugés pour arrestation et séquestration arbitraire, accompagnées de tortures et actes de barbarie.

Kissinger et ses gardes du corps sont immédiatement allés se réfugier à l'ambassade américaine", a déclaré le magistrat. Le lendemain, le consul des Etats-Unis lui a signifié que M. Kissinger bénéficiait de l'immunité diplomatique.

OBSTACLES À LA COOPÉRATION JUDICIAIRE

Alors qu'il était en charge du dossier des quatre Français, le juge Le Loire a eu d'autres occasions de constater les obstacles à une coopération judiciaire internationale. Pendant que le général Pinochet était détenu à Londres, il a demandé à pouvoir l'entendre. Les autorités britanniques n'ont même pas daigné répondre par écrit. L'Argentine n'a jamais donné de suite à ses commissions rogatoires. Au Chili, il a manqué une voix à la Cour suprême pour l'autoriser à mener des interrogatoires à Santiago. Heureusement, le juge [Juan Guzman](#), l'homme qui a inculpé le général Pinochet dans son propre pays, a tout fait pour faciliter l'enquête française.

Un autre magistrat chilien a été cité en exemple. Gloria Olivares a été la première à enquêter à Santiago, dès 1992, sur la hiérarchie de la DINA, alors que le général Pinochet restait à la tête de l'armée et que le général [Miguel Krasnoff](#) Martchenko commandait un régiment. Les officiers comparaissaient au tribunal en grand uniforme, entourés de gardes du corps, provoquant des bousculades fréquentes avec les familles plaignantes. La juge Olivares a dû ordonner à un sergent de remettre son arme avant la confrontation.

A Paris, les avocats des parties civiles étaient partagés entre le désir de rendre justice aux familles et la volonté de faire *"le procès de Pinochet post-mortem"*, voire le procès des tribunaux chiliens. Pour certains, le Chili n'en a pas fait assez, au point de souhaiter *"dépayser"* les procédures vers une justice internationale qu'ils appellent de leurs vœux. Avocate chargée des droits de l'homme au ministère chilien de l'intérieur, [Magdalena Garcés](#) a résumé les *"avancées, les retours en arrière et les contradictions"* des tribunaux chiliens depuis le retour de la démocratie, en 1990. A son avis, les peines prononcées ne respectent pas la proportionnalité requise par des crimes graves. Alors que la jurisprudence chilienne reconnaît l'imprescriptibilité des disparitions forcées, les tribunaux appliquent un régime de réduction des peines appelé *"semi-prescription"*. D'un total de 290 condamnés, 71 restent en prison.

William Bourdon, avocat de trois des familles, a qualifié les disparitions *"d'arme de destruction psychologique massive"*, dont l'effet à retardement ne cesse de se répandre dans le corps social. Le caractère systématique, massif, est au cœur de la notion de disparition forcée, par opposition à un cas isolé, comme l'affaire de l'opposant marocain [Mehdi Ben Barka](#) (enlevé en France en 1965). Il s'agit d'un *"crime continu"*, qui se prolonge dans le temps par la soustraction des restes des disparus et la négation du *"droit de savoir"* des familles. Les proches sont eux-mêmes des victimes de cette forme perverse de répression qui les prive de funérailles, d'acte de décès et de la possibilité d'effectuer le deuil.

"Ceux qui perdent un parent, on les appelle orphelins. Ceux qui perdent un conjoint, on les appelle veufs. Mais nous n'avons pas de mot pour désigner ceux qui ont perdu un enfant ou un frère", a déclaré [Jacqueline Claudet](#), sœur de Jean-Yves. Leur mère est décédée trois semaines avant l'ouverture du procès qu'elle a trop attendu. L'autre sœur, [Marcelle Claudet](#), est venue montrer des photos de ce frère aîné qui la protégeait et la cajolait. Et elle a avoué : *"C'est horrible de le dire, mais je préfère savoir qu'il est mort en quelques jours plutôt que d'avoir été torturé pendant des mois comme d'autres"*. La convention internationale sur les disparitions forcées devrait entrer en vigueur le 23 décembre. Le code pénal français ne pourra plus ignorer cette qualification.

Paulo A. Paranagua

Grâce à la ténacité et au tact du président de la cour, [Hervé Stephan](#), les assises ne se sont pas transformées en séminaire. Le magistrat et l'avocat général ont recentré les témoignages pour élucider les circonstances de la disparition des quatre Français et identifier les responsables.

RETOUR SUR L'OPÉRATION CONDOR

Les bancs du public, eux, étaient pleins tous les jours, matin et après-midi. Les proches des victimes et les parties civiles y côtoyaient les témoins ou experts, ainsi que des curieux. Beaucoup de têtes blanchies par le temps, puisqu'on examinait des faits remontant à trente-cinq ans, ou davantage. Mais aussi des jeunes, qui se tenaient parfois par la main, ébranlés par les horreurs qu'évoquaient les successives déclarations.

Français ou Sud-américains, les présents étaient presque tous bilingues, prompts à rectifier les erreurs des interprètes. Les journalistes n'étaient pas les seuls à prendre des notes. Témoins ou spectateurs, ils étaient souvent venus de très loin, du Chili bien évidemment, mais aussi du Brésil, d'Argentine, du Paraguay, des Etats-Unis et du Canada, d'Espagne, d'Autriche ou de Suède. L'existence d'une diaspora chilienne témoigne de l'onde de choc provoquée par le putsch de 1973.

Peu de temps après le coup d'Etat du 11 septembre, le général Pinochet mettait sur pied un nouveau service de renseignement, la DINA (Direction d'intelligence nationale), qui allait agir dans 25 pays, y compris la France. Le chef de la DINA, le général Manuel Contreras, va coordonner son action avec les services d'autres [Etats d'Amérique](#) du Sud, dans le cadre de l'"Opération Condor". Le but était l'élimination physique d'opposants, certains liés à la résistance armée, comme Jean-Yves Claudet séquestré en 1975, d'autres pas, comme le sénateur uruguayen [Zelmar Michelini](#), enlevé en 1976, alors qu'ils logeaient dans le même hôtel de [Buenos Aires](#).

L'AUDITION MANQUÉE D'HENRY KISSINGER

Auteur d'un ouvrage de référence, *Les années Condor* (La découverte), l'Américain [John Dinges](#) est venu à la barre. *"Le but du plan Condor était de créer une sorte d'Interpol contre la subversion de gauche, employant les enlèvements, la torture et l'assassinat, a-t-il déclaré. L'arrestation et le transfert vers le pays d'origine était son principal mode opératoire."* Journaliste d'investigation devenu professeur à l'université de Columbia, M. Dinges a déploré *"l'ambivalence"* des Etats-Unis à propos de l'[Opération Condor](#). *"Attribuer la responsabilité des violations des droits de l'homme commises en Amérique latine aux Etats-Unis est une simplification"*, a-t-il déclaré.

A son avis, Washington a encouragé les régimes militaires en Amérique du Sud, tout en essayant de *"modérer"* leur action. Lors de ses recherches, il a trouvé un document écrit par un assistant du secrétaire d'[Etat Henry](#) Kissinger qui évoque une *"troisième guerre mondiale contre la subversion de gauche"*, des termes qui semblent tout droit sortis de l'Opération Condor. *"Washington considérait que le Condor était beaucoup plus violent et anticomuniste que ne l'était la politique américaine, a affirmé M. Dinges. Les Etats-Unis craignaient que le bloc anticomuniste de pays sud-américains ne finisse par échapper à son contrôle. Washington a eu le sentiment d'avoir créé un monstre."*

Ce que l'auteur américain a appelé *"l'alternance du feu vert et du feu rouge"* n'a pas empêché *"les assassinats de masse ni réussi à modérer le [Plan Condor](#)"*. En 1976, les agents chiliens sont allés jusqu'à assassiner [Orlando Letelier](#), ancien ministre du président socialiste [Salvador Allende](#), en plein centre de Washington. L'ancien juge d'instruction Roger Le Loire a raconté à la barre comment il a essayé d'entendre [Henry Kissinger](#) en qualité de témoin. Apprenant que l'ancien secrétaire d'Etat se trouvait de passage à Paris, il lui a fait remettre par des policiers une convocation à l'hôtel Ritz. *"M.*

A 350 kilomètres au sud de Santiago du Chili, près de la ville de Parral, se cache un petit bout de Bavière reconstituée. Un lieu enchanteur qui, pendant près de quarante ans, a concentré l'horreur.

Avec son hôtel et son restaurant, Villa Baviera, anciennement Colonia Dignidad, s'est converti au tourisme en septembre 2007. Une reconversion étonnante pour un lieu où plus de 300 Allemands ont vécu totalement reclus sous la férule d'un gourou : [Paul Schaefer](#). Arrêté en 2005 et condamné pour pédophilie, l'ancien brancardier SS est mort en prison à Santiago le 24 avril 2010 à l'âge de 89 ans.

Un passé « un peu » compliqué

Anna Schnellenkamp, trentenaire affable née dans la Colonia Dignidad, responsable du développement touristique, est enthousiaste :

« C'est vrai que nous avons un passé un peu compliqué. Mais c'est aussi cette histoire, dans un pays comme le Chili qui n'en a pas vraiment, qui attire une partie des touristes. Les autres viennent pour profiter de ce cadre paradisiaque. C'est un peu tout ça qui explique notre succès : les trois premiers mois, nous avons déjà accueilli 9 000 visiteurs ! »

Un « passé un peu compliqué » qui débute en 1961. Schaefer fuit l'Allemagne où il est déjà accusé de viols sur mineurs. Avec 300 compatriotes, il fonde une secte et s'approprie 13 000 hectares de terre : Colonia Dignidad est née.

Rapidement, les couples doivent se séparer, les enfants sont confisqués aux parents. Tous ou presque sont réduits à l'état d'esclavage. Une école puis un hôpital sont fondés. Infrastructures miraculeuses dans cette région oubliée du Chili. Les Allemands s'attirent ainsi les grâces du voisinage. Les petits Chiliens pauvres ou orphelins leur sont alors confiés, grossissant toujours plus un vivier dans lequel Schaefer peut puiser.

Vibrant défenseur de l'idéologie nazie, le gourou cherchera à la mettre en pratique dans ce III^e Reich andin : glorification du travail et eugénisme seront les piliers de Colonia. Schaefer forme ses ouailles aux techniques paramilitaires, cercle le camp de barbelés puis l'équipe de caméras de surveillance et de détecteurs de mouvements.

Une forteresse où le secret est maître : un refuge idéal, un hôtel avant l'heure pour les nazis en fuite en Amérique du Sud. Le médecin de la mort [Josef Mengele](#), célèbre pour ses expérimentations dans le camp d'Auschwitz ou le conseiller d'Hitler, [Martin Bormann](#), y auraient séjourné.

Après le [coup d'Etat d'Augusto Pinochet](#) (11 septembre 1973), l'enclave allemande devient l'un des centres de torture de la [Dina](#), la police secrète du dictateur. L'anticommuniste Schaefer dirigeait lui même les séances de torture.

Comme si Auschwitz était transformé en site touristique

Dans un troquet de Santiago, Enrique Peebles (voir photo du diaporama), ancien militant d'extrême gauche, rapporte dans les moindres détails les huit jours d'horreur passés dans les mains de son bourreau :

« Son extrême cruauté et le plaisir qu'il prenait étaient hallucinants. Même les hommes de la Dina étaient choqués. »

Peebles est l'un des seuls à être sorti vivant de Colonia. Un miracle que le Franco-Chilien Alfonso Chanfreau, militant du mouvement d'extrême gauche le [MIR](#), n'a pas connu.

Hernan Fernandez enrage. Si Schaefer a fini ses jours en prison, c'est en grande partie grâce au combat acharné de cet avocat chilien (voir photo du diaporama) qui l'a

Rue89

Sur le terrain

Au Chili, une colonie nazie devenue centre de vacances



1/18 - Portrait du Franco-Chilien Alphonse Chanfreau, qui aurait disparu à Colonia

Par Glen Recourt | Journaliste | 08/12/2010 | 15H44

Partager:

Sous Pinochet, on y torturait les opposants à la dictature ; aujourd'hui, on vient s'y ressourcer. Reportage à Villa Baviera.

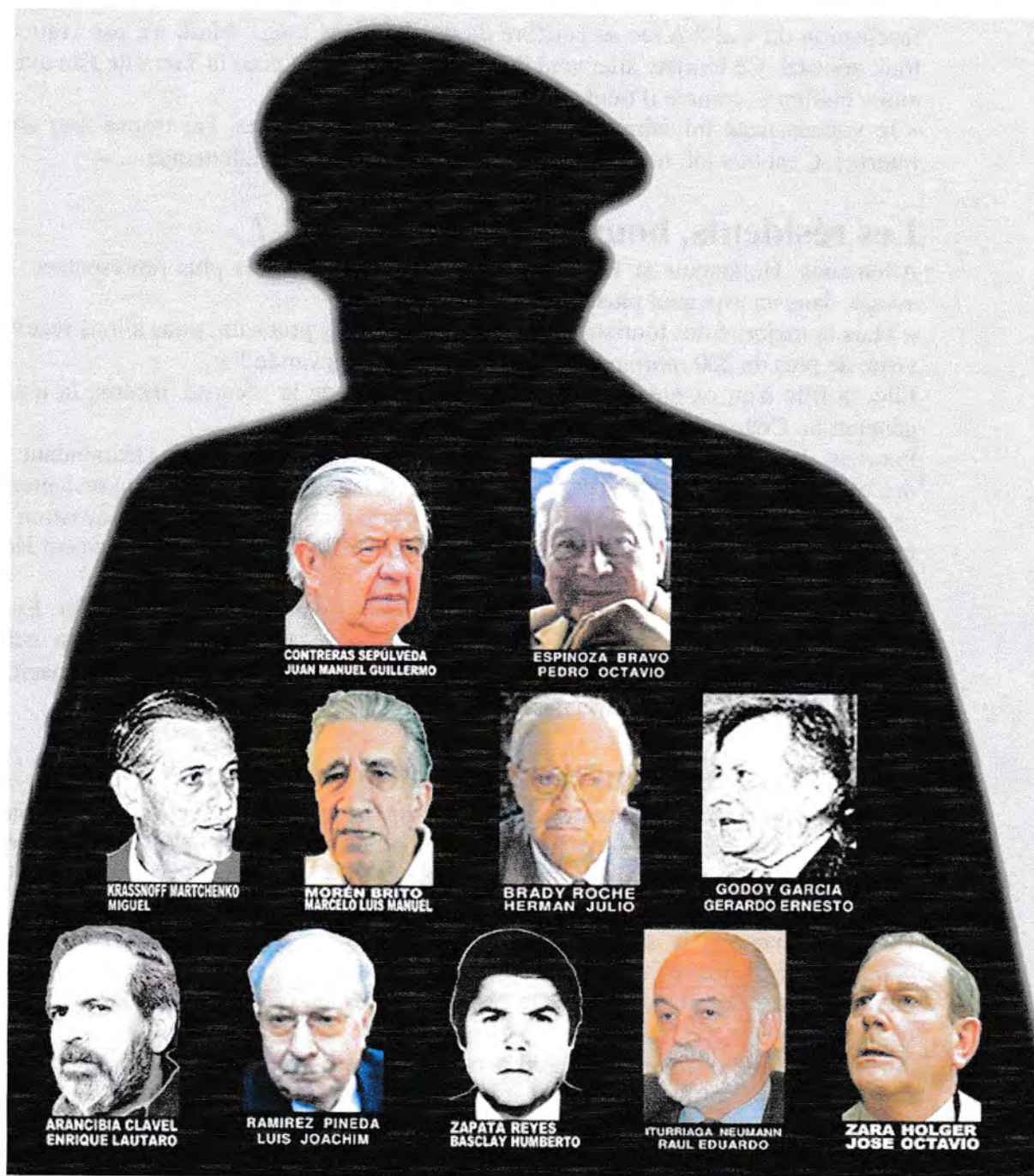
Quatre Français -quatre fantômes- sont au cœur du procès qui s'ouvre ce mercredi devant la cour d'assises de Paris. Ils ont disparu sous la dictature d'Augusto Pinochet au Chili, entre 1973 et 1990. Alphonse Chanfreau était l'un d'eux. A 23 ans, il [serait mort sous la torture](#) à [Colonia Dignidad](#), ancienne colonie sectaire à laquelle sont toujours accolés les épithètes « nazie » et « pédophile ». Rebaptisée Villa Baviera, la communauté accueille depuis 2007... des touristes.

(De Villa Baviera) Une entraînante mélodie bavaroise retentit dans le restaurant. Tout juste sortis de la piscine, quelques touristes se régalaient de spécialités teutoniques. D'autres admirent, à l'ombre d'une tonnelle, le panorama aux faux airs alpins. Ce sont les Andes qui s'étirent au loin, marquant la frontière avec l'Argentine.

lumière sur le fonctionnement actuel de l'ancienne secte. A qui appartiennent ces entreprises ? « A des actionnaires allemands », explique Anna, sans donner davantage de détails.

Siglo XXI

Revue de Presse sur le Chili «El Siglo XXI» produite et éditée en copyleft par Luis E. Recabarren Projeys



traqué

jusqu'en Argentine où l'octogénaire en fuite tentait de fonder une nouvelle secte :

« C'est comme si Auschwitz était transformé en site touristique ! Comment peut-on se prélasser au soleil dans un endroit bâti sur l'esclavage des enfants, là où pendant plus de trente ans, on a violé, torturé et tué ? »

Difficile de savoir ce qui motive ces touristes. Nostalgie du national socialisme ou fascination du mal ? Avec sa coiffure de dandy et ses tongs, Mark n'a pas vraiment le look néonazi. Ce touriste allemand de 26 ans est en route pour la Terre de Feu avec son ami « chilien », comme il tient à le préciser :

« Je voulais juste lui faire goûter des spécialités allemandes. J'ai trouvé leur site sur Internet. C'est très joli mais c'est vrai que l'ambiance est très allemande... »

Les résidents, bourreaux ou victimes ?

Allemands, Hollandais et Espagnols sont les nationalités les plus représentées. Anna assure, dans un espagnol plus qu'approximatif :

« Mais la majorité des touristes sont Chiliens. Le mois prochain, nous allons recevoir la visite de plus de 200 mormons. Notre clientèle est très variée ! »

Elle, la fille d'un ex-hiérarque de la colonie chargé de la sécurité, incarne la nouvelle génération. Celle pour qui le « passé ne regarde que la justice ».

Pourtant, le passé est bien visible : 160 colons y résident toujours. Déambulant telles des ombres dans les venelles de Villa Baviera, ils côtoient les touristes au restaurant. En croisant ces vieillards vulnérables ne parlant pas un mot d'espagnol, une question vient en permanence à l'esprit : bourreaux ou victimes ? « Les deux », tranche l'avocat Hernan Fernandez :

« Tous ceux qui ont moins de 65 ans ont été abusés sexuellement par Shcafer. En cela, ils sont victimes. Mais ils sont aussi bourreaux car ils ont participé -pour certains activement- au fonctionnement de la secte. Ils ont sacrifié leurs enfants à Shaefer. Ils ont fermé les yeux sur des atrocités. »

Une fortune estimée à 100 millions d'euros

Dans la petite épicerie jouxtant le restaurant, une troupe de boy-scouts chiliens chahute. Chacun veut ramener un souvenir de cette journée de vacances. Les produits dérivés sont nombreux : cartes postales, miel, gâteau, tasses. Tous marqués d'un slogan lourd de sens : « Villa Baviera, un lieu différent ».

Question business, la petite communauté n'a pas de leçon à recevoir. L'entreprise compte bâtir un nouvel hôtel portant la capacité d'accueil à 120 personnes, multiplier les offres d'excursions et moderniser la piste d'atterrissage très prisée par la clientèle haut de gamme.

Au total, Villa Baviera emploie 200 personnes pour faire tourner le site. Une puissance économique qui intrigue. Le sénateur socialiste Jaime Naranjo estime que la fortune de Villa Baviera s'élèverait à 100 millions d'euros. Outre des trafics d'armes qui lui sont prêtés, ces richesses ont des origines bien légales.

En effet, l'activité touristique n'est qu'une branche d'une holding. BTP, exploitations minières, forêt, élevage et même un parc d'attraction... En 1990, lorsque l'Etat chilien abroge le statut de société de bienfaisance de la secte, elle découvre une quinzaine d'entreprises implantées dans une multitude de secteurs.

Le bénéfice annuel de ces sociétés comptant parmi les plus puissantes du pays est estimé à 4 millions de dollars. Une simple estimation tant il est complexe de faire la



Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

ORGANISATION INTERNATIONALE NON-GOUVERNEMENTALE À BUT GÉNÉRAL D'INTÉRÊT PUBLIC RECONNUE PAR L'UNESCO
(OU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AU PRÉSENT DE LA COMMISSION AMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES)

International Federation
for Human Rights

Federación Internacional
de los Derechos Humanos

الجمعية الدولية لحقوق الإنسان



TRACES

RESEAU CLINIQUE INTERNATIONAL

*Intervention et recherche sur les traumatismes
psychiques liés à la violence politique*



**Corporation pour la défense
et la promotion des droits du peuple**

Invitation

A l'occasion de l'ouverture à Paris, du 8 au 17 décembre, du procès de hauts responsables de la dictature de Pinochet, jugés pour la disparition de quatre franco-chiliens et à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'Homme la **FIDH**, le **CODEPU** et l'association **TRACES** vous invitent
le 10 décembre 2010 à 19 heures à la projection du film

« Desaparecidos » - « Disparus »

Un film de Nicolas Joxe (Durée : 42mn)

suivie d'un débat, en présence de :

Nicolas Joxe, réalisateur

Natalia Chanfreau, partie civile, fille d'Alfonso Chanfreau

Juan Garces, avocat espagnol à l'origine des poursuites contre Pinochet en Espagne, ancien conseiller de Salvador Allende, témoin au procès

Paz Rojas, neuro-psychiatre, présidente d'honneur de la Corporación para la defensa y promoción de los derechos del Pueblo (CODEPU), témoin au procès

Benjamin Sarfati, avocat au procès

Synopsis : En 2008, la FIDH organise une mission au Chili dans le but d'informer les associations de familles de disparus et la société chilienne de la tenue en France du procès des responsables présumés de la disparition de quatre franco-chiliens : Georges Klein, Etienne Pesle, Alphonse Chanfreau et Jean-Yves Claudet. En se rendant au Chili aux côtés des membres de la FIDH, Nicolas Joxe décide de réaliser un film pour comprendre comment et pourquoi ces quatre hommes ont disparu.

En allant à la rencontre d'amis ou de membres de la famille de chacun des disparus, le film tente de leur redonner une existence sensible. Il évoque les circonstances de leurs disparitions en revenant sur les lieux de leurs arrestations et en pointant les responsabilités de militaires et de civils pour chacun des ces crimes.

Mais au-delà de cet indispensable rappel de la nature et de l'ampleur de la répression, le film revient aussi sur l'engagement de ces quatre franco-chiliens.

Au travers des témoignages de proches, ce sont leurs idées et leurs combats que le film relate en revenant sur l'espoir de changement social que représentait le gouvernement d'Unité populaire de Salvador Allende.

« Desaparecidos » est donc un film sur la répression de la dictature chilienne mais aussi sur le courage de quatre hommes engagés pendant le gouvernement d'Unité populaire de Salvador Allende puis dans la résistance aux militaires putschistes.

CAPE – Centre d'Accueil de la Presse Étrangère

Grand Palais, Cours la Reine, Perron Alexandre III, 75008 Paris

Contact FIDH : Karine Appy, kappy@fidh.org

Contact CAPE : Lucile Marbeau, tel 01 53 76 90 73, lucile.marbeau@capefra.ce.com

Merci de confirmer votre présence

TRACES RESEAU CLINIQUE INTERNATIONAL

23, rue Beaurepaire – 75010 – Paris – France

0033 (0)1 42 45 05 90 – traces-rci@emailasso.net

Dossier réalisé par Juan Boggino
Paris 2011